

Violette Valois et Elie Manier  
1, rue des 2 Moulins  
Moulery  
89520 Thury  
tél. : 03 86 74 75 33  
fax : 03 86 44 07 53  
mél: [contact@paniers-de-saison.com](mailto:contact@paniers-de-saison.com)

Moulery, le 26 mai 2010

Objet : réclamation pour le remembrement de Lainsecq par les propriétaires du compte 1540 ( ex-Bigé) et repreneurs de la ferme de Moulery.

Monsieur le président,

Nous sommes maraîchers depuis 2004. Nous nous sommes installés en JA le 1/1/2008 sur la commune de Treigny. Suite à des problèmes fonciers survenus lors de notre installation nous avons dû déménager.

Nous avons trouvé la ferme de Moulery qui convient tout-à-fait à notre projet de développer une ferme maraîchère diversifiée en Bio. En effet toute agronomie garantissant une fertilité durable en bio passe par un ensemble agricole diversifié permettant de bonnes rotations et une synergie entre les différents ateliers. Nous projetons donc de mettre en place une polyculture-élevage sur une cinquantaine d'hectares, avec un pôle de maraîchage important et un pôle d'arboriculture fruitière. Le système de vente directe par abonnement que nous avons mis en place depuis 7 ans, *les Paniers de saison*, nous permettrait une bonne valorisation de l'ensemble de ces produits et nécessite une main d'œuvre importante (10 équivalents temps plein au moins à moyen terme).

Nous avons emprunté pour acheter les bâtiments de la ferme. Ceux-ci sont assez vastes puisqu'ils ont été conçus pour une exploitation laitière intensive de 70 hectares environ. Nous avons aujourd'hui acquis une douzaine d'hectares dans la ferme et nous sommes candidats pour la reprise du reste des terres de la ferme qui sont aujourd'hui proposées à la rétrocession par la SAFER. En cas d'attribution, le financement de l'acquisition de ces terres par la foncière Terres de Liens, une structure nationale qui rassemble de l'épargne citoyenne afin de faciliter l'établissement de fermes en agriculture Bio, est déjà acquis.

Notre réclamation concerne la partie de terres de cette ferme qui sont incluses dans le remembrement, sur la commune de Lainsecq.

Il s'agit de 16 hectares :

- compte Arrault :1570 et 1575
- compte Mouffron :13400
- compte Bigé, dont nous sommes devenus propriétaires : 1540

Ces terres étaient initialement situées dans la *Vallée de Sainte Colombe*, très proches de nos bâtiments et très fertiles. Il s'agit des meilleures terres de culture de la ferme, indispensables au développement de notre activité de maraîchage ainsi qu'au bon déroulement de notre projet.

Depuis le début du remembrement l'ensemble de ces parcelles avait été groupé dans cette *Vallée de Sainte Colombe*, mais nous avons été fort surpris de voir que plus de la moitié de ces terres

avaient été déplacées dans *la Vallée des Guillons* (6.93Ha, ZN 1151) et *gros merger* (2.18 Ha ZN 1089) lors du dernier remaniement. Ces terres sont bien moins fertiles et surtout très éloignées de Moulery (environ dix Km).Compte-tenu de la fréquence très élevée d'interventions sur les cultures en maraîchage bio ( suivi d'irrigation, récoltes, transport des plants...) cette disposition remet en cause fondamentalement notre projet.

Sans présupposer des attributions futures de la SAFER, mais afin de laisser toutes ses chances à notre projet de se réaliser, nous demandons donc que l'ensemble des parcelles de la ferme de Moulery concernées par le remembrement soient concentrées, comme initialement prévu, dans *la Vallée de Sainte Colombe*, plutôt du côté jouxtant les terres de la ferme, c'est-à-dire au nord-est.

Nous sommes bien entendu à la disposition du comité départemental d'aménagement foncier pour toute question complémentaire. En espérant pouvoir vous rencontrer bientôt afin de défendre notre réclamation, nous vous adressons de nos salutations les plus respectueuses.

Elie Manier et Violette Valois